

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/08/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 31 Août à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Salles d'Angles s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GÉRON Marcel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 27/08/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27/08/2026.

Présents : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BOISSON Valérie, BONNORON Christine, HAMON Marilyne, LOISEAU Marine, MICHEL Céline, PARTAUD Ingrid, VERGNET Marine, MM : CALDERON Stéphane, DROUET Patrick, MERY Olivier, MOURGERE Géraud, RONDEAU Bernard, TRICOIRE Mathieu, VARACHAUD Yannick

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous préfecture de Cognac
Le :
Et
Publication ou notification du :

A été nommée secrétaire : Mme BOISSON Valérie

2026-09-07 – Travaux façade Maison des associations.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de rénovation de la façade de la Maison des Associations afin de préserver le bâtiment, d'améliorer son aspect extérieur et de garantir sa pérennité,
Considérant que plusieurs entreprises ont été sollicitées afin de présenter une offre pour la réalisation de ces travaux,

Considérant les deux devis reçus :

- **Entreprise CFC Façades** d'un montant de 16 460,00 € HT, soit 19 752,00 € TTC ;
- **Entreprise EFB** d'un montant de 13 532,00 € HT, soit 16 238,40 € TTC.

Après examen des offres, il apparaît que la proposition de l'entreprise EFB, d'un montant de 13 532,00 € HT, soit 16 238,40 € TTC, est la mieux adaptée aux besoins de la commune, notamment au regard du prix, des prestations proposées et des conditions de réalisation des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la réalisation des travaux de rénovation de la façade de la Maison des Associations.
- De retenir le devis présenté par l'entreprise EFB, d'un montant de 13 532,00 € HT, soit 16 238,40 € TTC.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis, ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 07/09/2026
Le Maire, Marcel GÉRON

